



ROI MORVAN COMMUNAUTE

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE  
PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES  
(Suivant décret 2015-1827 du 30 décembre 2015)

**ANNEE 2024 SYNTHESE**

Service déchets ménagers – avril 2025

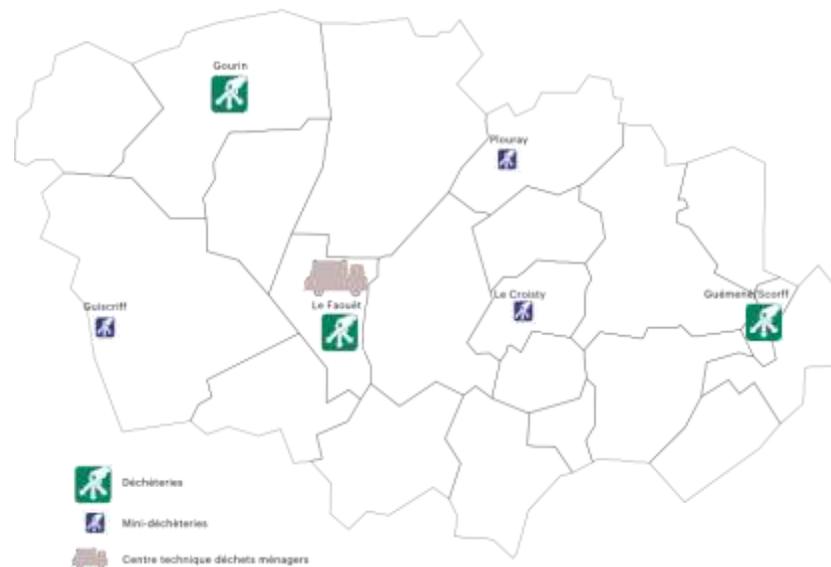
## LE TERRITOIRE ET L'ORGANISATION DU SERVICE

**21** communes. **25 428** habitants (pop. INSEE-SINOE) - **27 908** population DGF. 764 km<sup>2</sup>. 33 habitants au km<sup>2</sup>, typologie « rural dispersé ».

### COLLECTE

Flux collecté	Mode de collecte	Organisation	Fréquence majoritaire
Ordures ménagères résiduelles	Points de regroupement et bacs individuels	Régie, 4 équipes, 16 tournées	Une fois par semaine (C1) majoritaire
Emballages de collecte sélective	Points de regroupement et bacs dédiés établissements	Régie, 2 équipes, 16 tournées	Une fois par quinzaine (C0.5)
Verre, journaux-revues-magazines	Apport volontaire	Prestataires	Selon le taux de remplissage, C1 à C0.5
Encombrants, végétaux, gravats, bois, métaux, cartons, DEEE, DDS, piles, batteries, lampes...	Déchèteries et éco-stations	Prestataires	Selon le taux de remplissage

INSTALLATIONS DU SERVICE DECHETS MENAGERS DE RMCOM



### TRAITEMENT

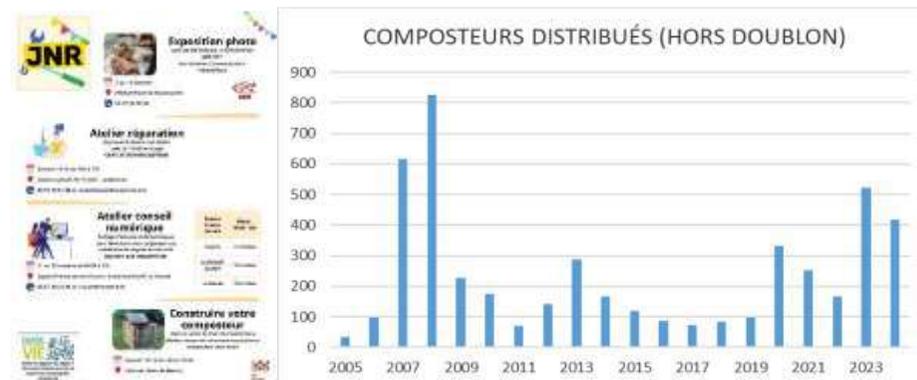
La compétence transport - traitement des ordures ménagères et des collectes séparatives est dévolue au Sittom-mi.

La compétence traitement des produits de déchèteries est rattachée à la compétence collecte exercée par Roi Morvan Communauté.

## PREVENTION – COMMUNICATION :

Les actions hors biodéchets menées en 2024 ont été un temps interrompues du fait de l'absence de la coordinatrice de prévention une partie de l'année.

- **PLPDMA :**
  - Elaboration du PLPDMA et ateliers participatifs thématiques
  - Travail sur l'éco-consommation, la réparation, le réemploi, la location, ...
  - Communication sur le tri et la prévention des déchets : 173 kits nouveaux arrivants postés, deuxième édition du guide « seconde vie »
  
- **GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS :**
  - Année 2 du programme, 418 ménages équipés en plus, 40% de la population dotée
  - Développement du compostage partagé : 7 sites installés
  
- **RESSOURCERIE :**
  - Collecte en déchèterie ou apport à Recup'R, 81 tonnes d'objets vendus.



## COLLECTE ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET COLLECTES SELECTIVES

En plus de 4 collectes organisées par RCom, 2 associations collectent les textiles : 102 tonnes estimées.

Collecte	Tonnages 2024	Performance en kg / habitant DGF / an	Type de traitement	Evolution des tonnages / 2010	Éléments de comparaison SITCOM-MI en kg / habitant DGF
Verre	→ 1 224	→ 44	Valorisation matière	-2%	50
Papier	→ 377	→ 10	Valorisation matière	-46%	60
Emballages ménagers	→ 1171 tonnes entrantes, 26% refus	→ 42 dont 11 de refus	Tri et valorisation matière, refus : valorisation énergétique	+205%	
Ordures ménagères résiduelles	→ 5 181	→ 186	Valorisation énergétique	-14%	150
<b>Total (avec textiles 102 tonnes)</b>	<b>8 055</b>	<b>284</b>	<b>31% valorisation matière 69% valorisation énergétique</b>	<b>-1%</b>	<b>260</b>

Les tonnages des flux de collecte baissent un peu. L'objectif 2010-2022 était de réduire de 7% les tonnages des collectes ; ceux-ci ont baissé de 1%.

La production par habitant DGF **augmente de 3 %** et passe de 276 kg/habitant à 284 kg/habitant, textiles inclus : il y a moins d'**habitants** produisant chacun plus de déchets.

Il faut favoriser la prévention et le respect des consignes de tri via la communication maintenue mais aussi par des mesures techniques et financières adaptées aux différentes catégories d'usagers du service.

## DECHETERIES

3 déchèteries principales, 3 éco-stations et une benne « végétaux » isolée.

En 2024, après la hausse record de 2023, les tonnages s'élèvent encore un peu : + 47% par rapport à 2010 (+1.4% en 1 an).

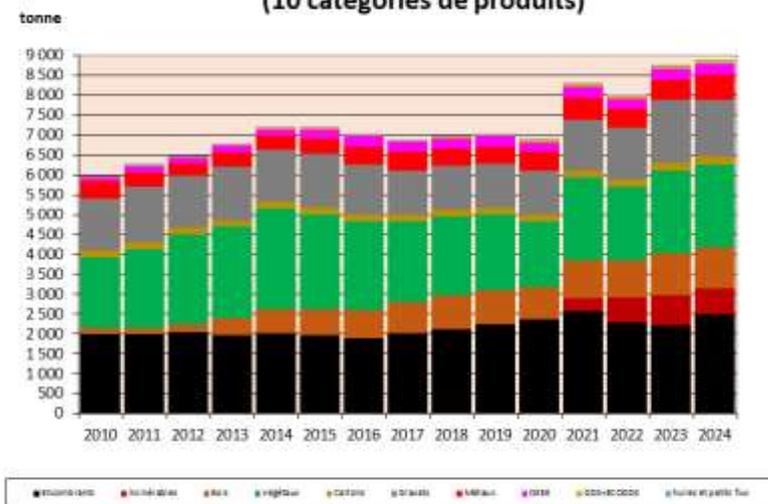
**8 889** tonnes apportées en déchèteries : 319 kg/habitant DGF.

- Les 3 déchèteries principales concentrent 94 % des visites et 92% des apports, dont 41% sur la seule déchèterie du Faouët.
- En moyenne 3 visites par an par habitant DGF et une moyenne de 108 kg par visite, gravats inclus.
- Les encombrants sont le flux qui progresse le plus avec en miroir une baisse des incinérables (plus d'arrêts de four à Carhaix-Plouguer).

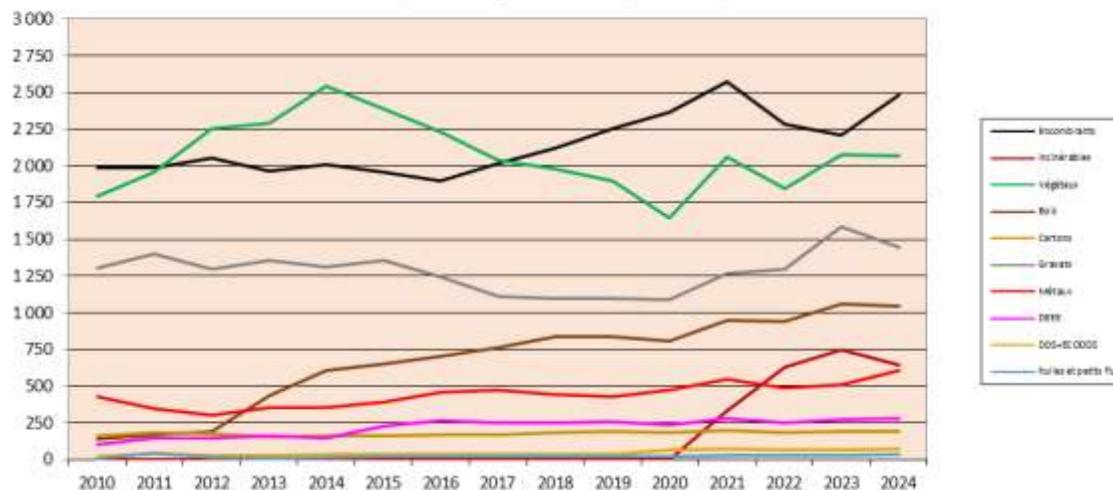
Les modes de traitement en déchèteries :

- 44% en enfouissement sans valorisation : gravats et encombrants.
- 56% valorisation matière ou énergétique.

**RMCom : évolution des tonnages par type de déchets (10 catégories de produits)**



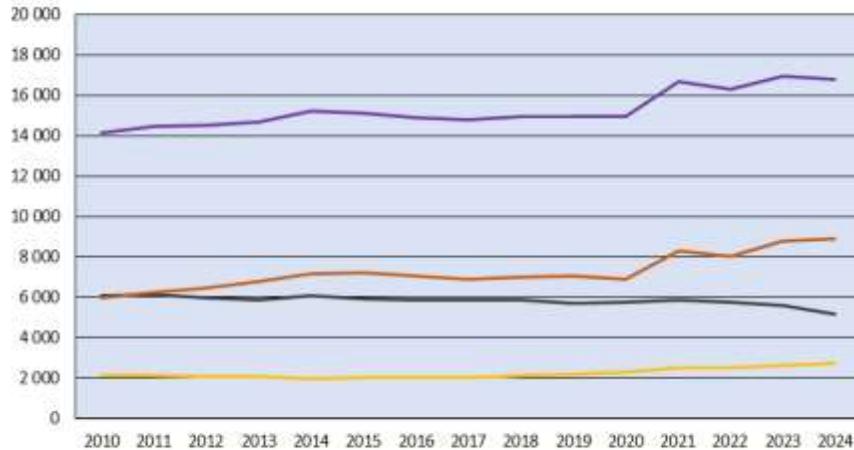
**RMCom : évolution des tonnages des déchèteries (10 catégories de produits)**



## COLLECTE - TRAITEMENT : REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES TONNAGES PAR FILIERES

**16 814** tonnes collectées sur le territoire en 2024, soit une baisse de 0.8% par rapport à l'an passé.

**RMCom : évolution des collectes**



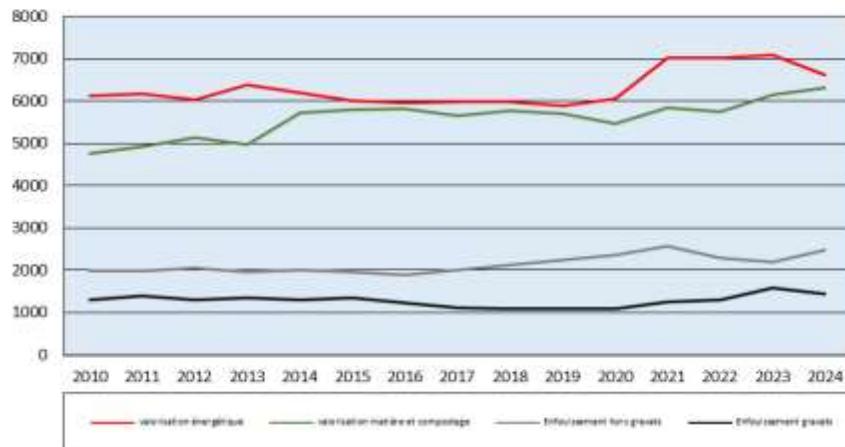
Depuis 2010, la hausse des tonnages des déchets ménagers et assimilés est de 20%. La production par habitant augmente de 26% sur la période.

En 2024 par rapport à 2023 :

- Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles baissent d'environ 400 tonnes.
- Les tonnages de collecte séparatives augmentent du fait des emballages (+134 tonnes) qui font plus que compenser la baisse du papier. La part d'indésirables reste à un niveau élevé : 26% de refus de tri (308 tonnes).
- Les tonnages en déchèteries continuent d'augmenter : +126 tonnes

Les déchèteries sont le moteur de la hausse des tonnages

**RM Com: évolution entre filières de traitement**



- La valorisation matière progresse du fait notamment des emballages.
- La valorisation énergétique régresse du fait de la baisse notable des OMR mais aussi de celle des apports d'incinérables de déchèteries. La hausse de l'enfouissement y est liée.
- Les gravats enfouis, baissent en 2024.

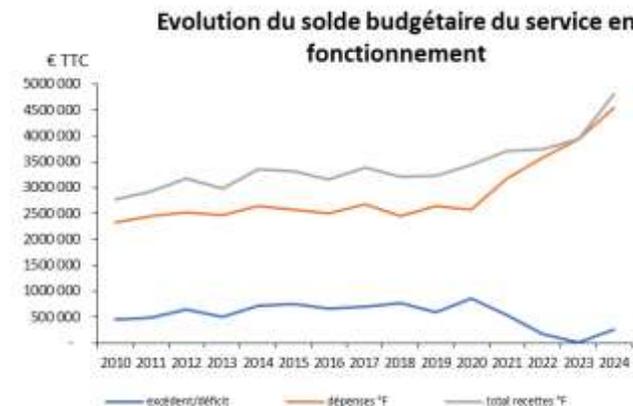
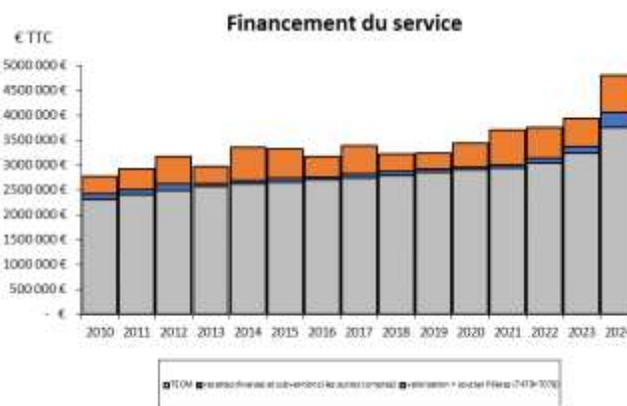
## INDICATEURS FINANCIERS

### FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** sont de **4.53 M€**. La variation globale du budget est de + 95% par rapport à 2010. La hausse est de 15% par rapport à 2023, principalement du fait de moyens additionnels pour de déploiement de la collecte sélective, de l'augmentation des prix des coûts de traitement et des prestations en déchèteries. Les principaux postes de dépenses au compte administratif sont :

- La régie de collecte et les services communs : 1.61 M€, amortissements compris (+0.8%)
- Les marchés de prestations de services, essentiellement la gestion des déchèteries : 1.44 M€ (+32%)
- Les contributions au Sittom-mi pour le traitement des OMR et le tri des emballages : 1.48 M€ (+33%)

Les **recettes de fonctionnement** sont de **4.80 M€**. Elles sont à 78% constituées de la TEOM. Le taux a été augmenté de 1.4 points à 14% début 2024. Les autres recettes sont pour 16% des recettes de valorisation de produits recyclables et le versement de soutiens d'éco-organismes et 6% de recettes diverses. L'instauration d'une redevance spéciale pour la gestion des déchets des non-ménages, applicable en 2024, sera perçue en 2025.



### INVESTISSEMENT (TTC), hors opérations d'ordre

Les **dépenses d'investissements** sont de **0.73 M€** et sont consacrés cette année à des achats de bacs, d'immobilisateurs de composteurs, une BOM en renouvellement, le solde de l'étude du schéma territorial des déchèteries.

Les **recettes d'investissements** réelles sont nulles.

REPARTITION DES COÛTS (incluant RECUP'R) – METHODE COMPTACOÛT

En cours d'élaboration

## FAITS MARQUANTS 2024

- Première année de la redevance spéciale.
- Interruption dans le déroulement du programme de prévention mais poursuite du programme de gestion de proximité des biodéchets.
- Baisse sensible des OMR, augmentation persistante **des tonnages d'emballages**.
- Achèvement du programme de conteneurisation de la collecte des emballages.
- Vote d'un programme de travaux en déchèteries étalés sur au moins 6 ans.
- Hausse du taux de TEOM à 14% (+11%).
- Hausse des recettes matériaux et des **soutiens en lien avec la hausse des tonnages d'emballages**.
- Solde budgétaire de fonctionnement positif mais insuffisant pour financer l'investissement réel de l'année.

## PROJETS 2025

### PREVENTION / ECONOMIE CIRCULAIRE

- **Généralisation du tri à la source des biodéchets : 2023-2026.**
- Adoption du second programme local de prévention des déchets.

### COLLECTE ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

- Achat d'une BOM et réception de la BOM achetée en 2024.
- **Expérimentation de la réduction des fréquences de collecte OMR de 1 fois par semaine à 1 fois par quinzaine sur une partie du territoire**

### COLLECTES SELECTIVES

- **Candidater à l'appel à projet collecte séparée des cartons auprès de CITEO**
- Actions correctives sur la qualité du tri, en lien avec le Sittom-mi.

### DECHETERIES

- **Etudes et début des travaux à la déchèterie du Faouët.**
- Signature des contrats REP
- Révision des conditions d'accueil en déchèteries.

### TRANSVERSAL

- Intégration de la fonction planning dans le logiciel métier pour la gestion des collectes et maintien à jour des bases de données contenant, usagers et circuits.
- Projet de station de transfert ? Réorganisation des collectes à la construction d'une station de transfert par le Sittom-mi sur le territoire de RMCom.
- Mise à jour du règlement de collecte
- Réflexion sur **les pistes d'économies et des recettes nouvelles pour 2026.**